

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 6 juillet 2016

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 29, 30 juin, 1<sup>er</sup> et 2 juillet 2015**

-----

**2015 SG 54** Aménagement du Forum des Images et de la Bibliothèque du cinéma François Truffaut au Forum des Halles à Paris 1<sup>er</sup> - Approbation et signature d'un protocole transactionnel entre la Ville de Paris, la SemPariSeine et la société Vetrotech Saint-Gobain.

**M. Jean-Louis MISSIKA et M. Bruno JULLIARD, rapporteurs**

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2122-1, L.2122-22, L.2511-1 et suivants ;

Vu la délibération n° SG 2003-90 en date du 25 novembre 2003 par laquelle le Conseil de Paris a confié à la SEM Paris Centre un mandat de maîtrise d'ouvrage relatif aux études et à la réalisation de travaux de restructuration du Forum des Images et de création de la Bibliothèque du Cinéma François Truffaut, sis au Forum des Halles à Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu le marché n° 03 01 950 de maîtrise d'ouvrage, notifié à la SEM Paris Centre le 8 janvier 2004, relatif aux études et à la réalisation de travaux de restructuration du Forum des Images et de création de la Bibliothèque du Cinéma François Truffaut, sis au Forum des Halles à Paris 1<sup>er</sup> ;

Vu la délibération DF 2007-06 en date du 14 mai 2007 par laquelle le Conseil de Paris a approuvé les modalités de la fusion absorption par la SEMEA 15 de la SEM Paris Centre, portant désormais la dénomination de Société d'Economie Mixte Paris Seine, soit « SemPariSeine» ;

Vu l'avis du Conseil du 1<sup>er</sup> arrondissement, en date du 15 juin 2015 ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5<sup>ème</sup> Commission et M. Bruno JULLIARD, au nom de la 2<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Est approuvé le protocole transactionnel tripartite entre la Ville de Paris, la SemPariSeine et la société Vetrotech Saint-Gobain Atlantique, annexé au projet de délibération.

Article 2 : Mme la Maire de Paris est autorisée à signer ledit protocole ainsi approuvé.

**La Maire de Paris,**

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

**Anne HIDALGO**